

AdsSpy: [4 sites by this GAalytics ID](#) ?



Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

**Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :**

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

**Note :** Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

---

**[www.Financelmmo.com](http://www.Financelmmo.com)**

---

## La Société générale

- 1 Le succès pérenne d'une banque de dépôt.**
- 2 Les projets antérieurs à la fondation.**
- 3 Trente-trois fondateurs.**
- 4 Un développement rapide grâce à l'ouverture de nombreux guichets.**
- 5 L'élargissement des statuts.**
- 6 Expansion continue des activités.**
- 7 Un rôle précurseur dans les innovations financières.**
- 8 Questions / Réponses.**

### 1 - Le succès pérenne d'une banque de dépôt.

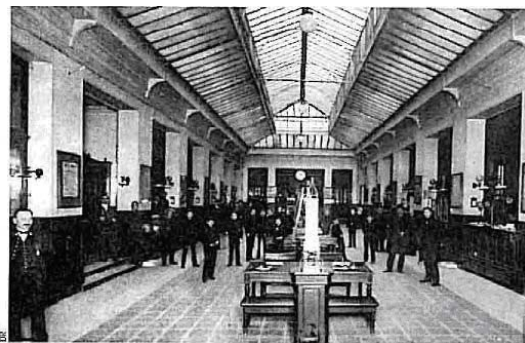
L'apparition, puis le rapide développement du Crédit mobilier, sous le second Empire, bouleversent le monde français du crédit. Les maisons de banque classiques, peu habituées aux nouvelles demandes des entreprises industrielles naissantes, cherchent des moyens pour s'opposer à la concurrence de ce nouvel organisme et au risque hégémonique qu'il fait rapidement courir.

Une coalition de banquiers s'organise alors, conduisant, après une longue période de gestation, à la création d'un nouvel établissement de crédit, proche, par ses objectifs et ses méthodes, de l'institution qu'il veut combattre, mais en s'efforçant d'en éviter les écueils.

Malgré des statuts stricts qui la brident pendant quelques années, la « Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France » connaît un essor immédiat grâce aux relations financières nouées avec les affaires de ses principaux fondateurs.

Menant une politique ambitieuse et pérenne d'ouverture d'agences en France et à l'étranger, la nouvelle banque dispose des fonds nécessaires pour assurer le financement des secteurs clés de la révolution industrielle. Elle traverse ensuite, sans grand dommage, les différentes crises bancaires, avant de réussir son adaptation aux mutations financières internationales de la fin du Xxe siècle.

1910. Premier siège social, rue de Provence, à Paris.



## 2 - Les projets antérieurs à la fondation.

Au cours de ses premières années, le Crédit mobilier ne trouve sur sa route que le Comptoir d'escompte et ses sous-comptoirs. Mais le manque de liquidités empêche ces derniers de s'opposer efficacement à l'établissement des Pereire.

Début 1856, alors que la conjoncture économique s'améliore et que les demandes de crédit augmentent, le gouvernement commence à redouter la puissance et les risques engendrés par la gestion du crédit mobilier.

Il décide donc de mettre un frein à son développement en lui interdisant de lancer de nouvelles obligations. Parallèlement, les financiers traditionnels pratiquent peu l'escompte et s'intéressent davantage aux entreprises de négoce qu'aux nouvelles firmes industrielles qui forment la clientèle de base des Pereire.

Ils sont conscients, cependant, de la nécessité de se lancer dans le financement des entreprises innovantes. Aussi Napoléon III, après avoir renoué les liens avec James de Rothschild, lui-même opposant de longue date de ses anciens collaborateurs, encourage-t-il son initiative de réunir des confrères installés sur les principales places bancaires européennes pour constituer un syndicat de banques.

La Réunion financière est destinée, dans un premier temps, à contrer le Crédit mobilier dans son expansion à l'étranger. Elle devra plus tard favoriser la formation d'un établissement de crédit dédié aux entreprises françaises à la recherche de fonds importants pour assurer leur fonctionnement, prenant moins de risque que les Pereire, c'est-à-dire en proposant essentiellement des opérations à court terme.

C'est ainsi que, en décembre 1856, les membres de la Réunion financière déposent une demande de création d'un établissement de crédit, le « Comptoir Impérial des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie ». Ses objectifs sont de recevoir des fonds à vue et d'accorder des crédits à court terme sous forme d'escompte et d'avances sur titres et sur marchandises, d'apporter la troisième signature nécessaire au réescompte des effets par la Banque de France.

En revanche, il exclut de prendre des participations dans des entreprises. Alors que l'accord des pouvoirs publics se fait attendre, d'autres financiers européens envisagent la fondation d'une « Société internationale de Crédit commercial », mais l'environnement financier défavorable empêche la mise en oeuvre du projet.

Le conseil d'Etat rejette la proposition de la Réunion financière car le gouvernement s'alarme des conséquences de l'existence d'une nouvelle banque et préfère donner au Comptoir d'escompte l'autorisation de doubler son capital. Ce revers conduit James de Rothschild à ne plus participer aux discussions qui reprennent dans l'espoir de déposer un dossier capable de faire revenir l'Etat sur sa décision, ce qui va nécessiter plus de sept années.

## 3 - Trente-trois fondateurs.

En mai 1863, alors qu'il devient urgent de favoriser la distribution de prêts pour lutter contre la concurrence étrangère à laquelle conduit la nouvelle politique commerciale libérale du régime, une énième tentative pour créer un établissement de crédit est entreprise par plusieurs anciens membres de la Réunion financière.

Parmi eux se trouvent des banquiers hollandais, alliés du Comptoir d'escompte, des financiers anglais et des dirigeants de l'industrie et de compagnies de chemin de fer, partenaires des Rothschild, conduits par Talabot du Paris-Lyon-Marseille (PLM) et Bartholony du Paris-Orléans, et opposés aux Pereire qui détiennent les sociétés ferroviaires de l'Est, de l'Ouest et du Midi.

En s'inspirant de la Société générale belge qui, depuis une quarantaine d'années, finance de manière satisfaisante de nombreuses entreprises, ces hommes d'affaires proposent une institution ayant un rayon d'action plus large que celui du Crédit industriel et commercial, apparu en 1859 et cantonné à Paris à sa banlieue, et se rapprochant davantage de la Banque de crédit et de dépôt des Pays-Bas, future Banque de Paris et des Pays-Bas, fondée en avril 1863.

Ils obtiennent satisfaction le 4 mai 1864, quand paraît le décret autorisant la création de la « Société générale pour favoriser le

développement du commerce et de l'industrie de France », appellation. significative de l'orientation recherchée, mais ambiguë quant à la limitation à court terme de ses opérations.

Les trente-trois fondateurs, parmi lesquels figurent peu de petits porteurs et quelques rares riches particuliers souscrivent le capital, de 120 millions de francs, le plus élevé alors de tous les établissements de crédit français, dont la moitié immédiatement libérée. Le conseil d'administration nomme comme premier président, pendant deux ans, l'industriel Joseph Eugène Schneider.

Seuls les détenteurs d'au moins 40 actions participent à l'assemblée générale, chacun avec une voix par tranche de 40 titres. L'institution d'abord installée dans les locaux du Comptoir d'escompte, la maison natale de Napoléon III, avant de se retrouver dans ses propres murs, rue de Provence, est dirigée pendant un an de manière collégiale par un représentant des trois groupes qui se trouvent à son origine : le banquier genevois Hentsch pour la Haute Banque, le directeur du Comptoir d'escompte Pinard, et Talabot pour les entreprises industrielles.

L'objet de la société générale est de « prêter son concours à la formation d'entreprises individuelles et commerciales, mobilières ou immobilières, à toutes entreprises de travaux publics, de constituer ces sociétés, de s'occuper des émissions de leur capital et du placement de leurs actions et obligations, d'ouvrir toute souscription nécessaire, d'y prendre des parts d'intérêts... », ce qui correspond aux activités des futures banques d'affaires.

Mais elle est limitée par les statuts restrictifs que lui imposent les pouvoirs publics, soucieux d'éviter le retour des errements du Crédit mobilier. En effet, elle n'est habilitée à recevoir que des ressources à court terme : comptes courants d'entreprises, disponibles à vue et limités à une fois et demie le montant de ses fonds propres; comptes chèques, remboursables à deux jours de vue et rémunérés, dépôts sur reçus, à sept jours de vue et percevant des intérêts à partir d'un mois d'immobilisation.

En contrepartie, les crédits qu'elle peut octroyer sont aussi à court terme : avances sur titres et escomptes d'effets.

Paulin Talabot, à l'origine du Joseph-Eugène Schneider (1805-1875), PLM, et plusieurs hommes député et industriel français. Il préside d'affaires incitant à la création pendant deux ans le conseil d'un établissement de crédit d'administration de la Société



qui ne soit pas cantonné à Générale. Paris et sa banlieue.

#### 4 - Développement rapide grâce à l'ouverture de nombreux guichets.

Au début de son existence, la Société générale travaille en priorité avec les entreprises appartenant à ses fondateurs, en particulier les firmes minières se situant dans la mouvance du groupe PLM. Elle en profite pour développer ses activités de banque d'entreprise, par exemple en accordant à ces mêmes firmes des prêts à court terme.

Elle signe aussi de nombreux accords avec les banques ayant participé à la Réunion financière pour prendre des participations communes dans des affaires privées étrangères, surtout en Espagne et en Italie.

Ce réseau international facilite l'implantation de la banque dans de nombreux pays. Toujours à l'étranger, essentiellement en Autriche et en Hongrie, elle accorde des avances à des entreprises qui, créancières de compagnies ferroviaires très endettées, sont payées en obligations remises en garantie.

Elle multiplie les crédits à des compagnies de négoce international travaillant avec l'Extrême-Orient et l'Amérique du Sud et profite de ses liens avec la General Credit and Finance Company of London Limited, société financière internationale créée au même moment qu'elle, pour se spécialiser dans des opérations au Moyen-Orient.

Un bureau provisoire est ouvert dans la capitale anglaise dès mars 1871. Parallèlement, elle accroît son rôle de banque de dépôt en rassemblant des ressources d'épargne qu'elle fait fructifier par des opérations sur titres, source de fortes commissions. Elle propose ainsi à sa clientèle des obligations publiques, surtout étrangères, car, en dehors de celles de l'emprunt émis pour régler l'indemnisation fixée par le traité de Francfort signé après la guerre de 1870, elle a du mal à se faire une place dans les syndicats géants des titres de l'Etat français.

Les gouvernements pour lesquels elle s'engage (italien, espagnol, portugais, égyptiens, turc...) étant parfois obligés de patienter longtemps pour saisir le moment le plus propice à une émission de grande envergure, elle leur propose, en attendant, des prêts à court terme, à des conditions souvent très rentables. Les épargnants sont facilement approchés car la Société générale dispose de nombreuses agences. En effet, trois mois après sa création, une agence est ouverte à Bordeaux, suivie par un bureau à Versailles, puis par quatre implantations à Paris.

D'ailleurs, l'une des originalités de cette banque est de se développer à partir de la capitale d'où est géré, de manière centralisée, l'ensemble du réseau. Ainsi, fin 1866, vingt guichets fonctionnent déjà en province et dix à Paris, ce qui facilite les opérations sur les titres pour les particuliers et d'escompte pour les entreprises, alors activités bancaires à court termes principales de l'établissement.

Malgré les crises financière et politique de la fin du second Empire, le nombre des agences continuent d'augmenter, passant en 1870 à 32 dans les régions et à 15 dans la région parisienne. On compte 130 guichets en 1879.

1906. Une agence à Montereau (Seine-et-Marne).

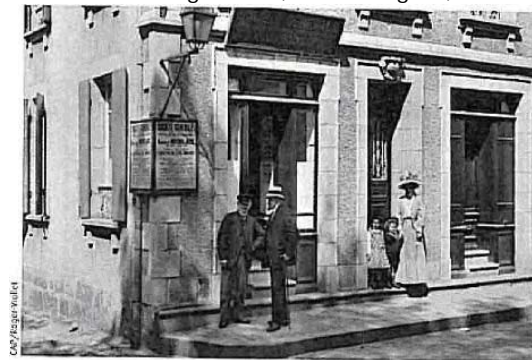


## 5 - L'élargissement des statuts.

Après moins d'un an d'existence, la Société générale entreprend des démarches auprès de l'Etat pour faire accepter une modification de ses statuts dans le sens d'une plus grande liberté. La demande porte sur un accroissement de ses prises de participation, du montant de ses dépôts (limité pour l'instant à une fois et demie le capital libéré) et de ses obligations (limité au montant du capital libéré).

Les autorisations sont longues à obtenir car les pouvoirs publics sont inquiets du retard pris dans les appels de fonds aux actionnaires : le deuxième quart n'est versé qu'en décembre 1866, alors qu'il était programmé pour mai 1865. Face aux réticences des autorités, les dirigeants de la banque acceptent de renforcer leurs mesures de sécurité, en détenant par exemple, en contre-partie des avances accordées, uniquement des valeurs acceptées par la Banque de France pour le réescompte et non plus des titres cotés.

Une succursale de la Société générale, rue de l'Eglise, à Roscoff (Finistère)



## 6 - Expansion continue des activités.

En récompense de ces efforts, la banque est habilitée à émettre des engagements de trois mois à cinq ans à concurrence de son capital, porté à 120 millions, et à recevoir des fonds en compte courant jusqu'à une fois et demie ce capital nominal. En revanche, le gouvernement reste inflexible sur d'autres demandes. En particulier, il lui refuse d'émettre des obligations à long terme et d'accorder des avances garanties par des titres étrangers.

Ce n'est qu'en 1873 que la banque bénéficie d'un assouplissement de sa gestion. Pour assurer le financement de son expansion, la Société générale est amenée à procéder à plusieurs augmentations de capital, qui atteint 500 millions en 1914 et est détenu par plus de 120 000 actionnaires. Ces ressources vont faciliter sa participation à la reprise économique de la fin du XIXe et du début du XXe siècle : elle se comporte alors essentiellement en banque d'entreprise.

Elle joue aussi un rôle important dans la seconde révolution industrielle française en prêtant pour de longues périodes, parfois par l'intermédiaire de renouvellement de découverts, à des entreprises dans des secteurs variés : charbonnage, chimie, construction électrique, sidérurgie, métallurgie...

Ces activités lui ouvrent des opportunités pour participer à des opérations sur titres pour les sociétés auxquelles elle accorde des prêts. Ainsi, à la veille de la guerre, elle assure 20% des placements effectués sur le territoire nationale, grâce à la fois à sa forte présence dans des syndicats bancaires, aux côtés des grands établissements de la place de Paris, et à ses implantations en France qui facilitent l'écoulement des titres auprès de sa clientèle de déposants.

Le nombre de ses agences et de ses bureaux permanents passe, de 1894 à 1914, de 142 à 524 en province et de 38 à 97 dans la région parisienne. L'établissement porte par la suite son effort sur l'ouverture de bureaux temporaires qui seront 864 en 1930. Les activités de banque de dépôt deviennent alors, prédominantes. En 1912, l'agence centrale de la banque est transférée boulevard Haussmann et devient, en 1915, le siège social. Dans l'ensemble, la banque aborde la période de l'entre-deux-guerres en position de force.

Elle est même devenue en 1920 la première banque française par le montant de son bilan, détrônant le Crédit lyonnais. Afin d'être davantage active dans le développement du pays, elle crée en 1928 le Calif, le Crédit à l'industrie française, qui à partir de bons à échéance fixe, accorde des prêts à l'équipement à moyen terme.

Mais elle ne peut échapper aux conséquences de la crise bancaire des années 1930, dans ses métiers de banque de dépôt avec les nombreux retraits de ses clients comme dans ceux de banque d'affaires, d'abord parce qu'elle est impliquée dans moult affaires avec des banques allemandes, les premières touchées par la chute du système bancaire autrichien, ensuite en raison du ralentissement économique général en Europe.

La réduction de ses activités la contraint à fermer des agences: en 1939, il en reste 101 à Paris, 507 en province et environ 800 bureaux périodiques, soit un nombre quasi équivalent à celui de 1922.

## 7 - Un rôle précurseur dans les innovations financières.

Pendant la guerre, la banque se replie à Vichy et délocalise son service de conservation des titres à la Bourboule. Comme ses trois concurrents, le Crédit lyonnais, le Comptoir d'escompte de Paris et la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, la Société générale est nationalisée en 1945.

Elle s'adapte à la politique interventionniste de l'après-guerre, caractérisée par l'encadrement du crédit, le contrôle des changes, la limitation de la création de guichets. Heureusement, ses engagements à l'étranger lui permettent de poursuivre son développement.

En particulier, grâce à sa présence à New York, elle participe largement au plan Marshall. Lorsque l'ouverture d'agences en France est à nouveau autorisée en 1967, la banque reprend son rythme soutenu d'installations au plus proche de sa clientèle de particuliers, de plus en plus avides de crédits à la consommation, tout en accentuant l'internationalisation de son réseau.

Première des banques à être privatisée, le 29 juillet 1987, elle parvient à faire échouer une tentative de rachat dès 1988. Elle se développe dans le domaine de la banque commerciale en achetant des banques de détail, tant en France – par exemple le Crédit du Nord à Paribas en 1999 – qu'à l'étranger – en Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, République Tchèque, Slovaquie) ou dans les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie).

En revanche, elle échoue en 1999 dans sa volonté d'acquérir Paribas, perdant la bataille de l'offre publique menée contre la Banque nationale de Paris. Surtout, elle devient précurseur dans de très nombreuses innovations, aussi bien bancaires (opérations de crédit-bail) que financières (gestion collective de valeurs mobilières, gestion d'actifs, fusions-acquisitions, plus récemment l'introduction en France des trackers...), en créant des filiales dédiées à ces nouveaux métiers, ce qui lui permet, près d'un siècle et demi après sa création, de lutter à armes égales avec les plus grandes banques mondiales et d'être l'objet de rumeurs insistantes sur son avenir.

## 8 - Questions / Réponses.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#). Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais..



### Les derniers messages de la rubrique [placement](#) :

- ▶ Compte à terme en cas de décès
- ▶ carte de retrait
- ▶ Perte financière lors du rachat d'une assurance-vie

- crack boursier et PEE
- ouverture de LDD en cas de non résidence en france

### Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne ([www.FinanceImmo.com](http://www.FinanceImmo.com)) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.